



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable 2025

Égalité des sexes et santé : accélérer les progrès

22 juillet 2025

Organisation des Nations Unies, New York

Rapport de synthèse

Introduction

1. Le Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies est conçu pour faire participer les parlementaires à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). L'édition 2025 du Forum, qui s'est tenue le 22 juillet à New York, s'est concentrée sur deux ODD qui ont fait l'objet d'un examen au forum politique : l'ODD 3, sur la bonne santé et le bien-être, et l'ODD 5, sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Le Forum, qui comprenait deux séances avec des experts, a mis en lumière les mesures que les parlementaires pourraient prendre pour faire progresser ces deux objectifs et le cadre des ODD au sens large.

Séance d'ouverture

2. **La Dr Tulia Ackson**, Présidente de l'Union interparlementaire (UIP), a souhaité la bienvenue aux parlementaires et a déclaré que les débats leur offraient une occasion unique de faire entendre leur voix à l'ONU. Moins de 20 % des cibles des ODD étaient en voie d'être atteints à l'échelle mondiale et aucun pays n'était en mesure d'atteindre tous les objectifs à l'horizon 2030. On estime que 4 000 milliards d'USD étaient nécessaires chaque année pour y parvenir, ce qui n'était pas impossible compte tenu de la taille de l'économie mondiale, qui est de 100 000 milliards d'USD. En revanche, les mesures prises pour honorer les engagements en matière d'aide, trouver des solutions durables aux problèmes croissants de la dette, imposer des politiques fiscales progressives et réformer le système financier mondial, autant d'actions qui permettraient de dynamiser les progrès dans la réalisation des ODD, étaient insuffisantes. Une cinquantaine de pays étaient en proie à un conflit, et les pouvoirs publics perdaient du temps, de l'énergie et des milliards de dollars en dépenses militaires au lieu d'investir dans la diplomatie et le dialogue, qui étaient moins coûteux et plus efficaces. La plus grande menace pour la sécurité nationale était l'insécurité humaine, source de troubles sociaux et de tensions politiques.
3. Des progrès ont été accomplis dans certains domaines, mais les ODD 3 et 5 étaient bien loin d'être atteints, quand bien même ils étaient indispensables à la réalisation de tous les ODD. L'UIP disposait de ressources pour aider les parlements, notamment la boîte à outils de *l'examen législatif sous l'angle des ODD*. Les examens nationaux volontaires jouaient un rôle capital, mais les enquêtes avaient montré que seul un tiers des parlements contribuaient à ces rapports annuels sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Les parlementaires ont été exhortés à prendre rapidement des mesures concernant les ODD : à cinq années de l'échéance, chaque jour était une occasion de faire bouger les choses.

ODD 5 : Le rôle des parlements dans la progression de l'égalité des sexes

4. L'ODD 5 n'est pas un objectif en soi, mais une condition préalable du succès de l'intégralité du Programme 2030. Malheureusement, on observe un recul coordonné des droits des femmes et des filles, de leur autonomie corporelle et de l'égalité des sexes. Ce recul, qui trouve son origine dans les normes de genre patriarcales et l'opportunisme politique, était alimenté par la désinformation et la violence. Des attaques contre les femmes, leur santé sexuelle et reproductive et leurs droits connexes sont perpétrées partout dans le monde, et de nombreux pays constatent une recrudescence des mouvements misogynes. Les femmes et les filles sont touchées de manière injustement disproportionnée dans les situations de conflit et les guerres, elles subissent des mutilations génitales et sont victimes de violence fondée sur le genre, notamment familiale, et sont souvent exclues de l'éducation et de la vie publique. Le financement des politiques sensibles au genre et de l'autonomisation des femmes a été considérablement réduit, les mesures de protection juridique démantelées et la discrimination encouragée.
5. En 2025, 30 ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, les parlements doivent combattre ces attaques contre les droits des femmes, veiller à ce que les acquis obtenus de haute lutte au fil des ans ne soient pas perdus et promouvoir un programme ambitieux pour faire progresser l'égalité des sexes. Les parlementaires doivent adopter des mesures législatives et des politiques sensibles au genre, voter des budgets tenant compte des questions de genre et demander des comptes à leur gouvernement. Ils doivent inscrire les droits des femmes dans les lois et constitutions nationales, faire de la parité des sexes la seule voie qui permettra d'assurer une véritable égalité et envisager la création et le renforcement d'organes parlementaires destinés à assurer le suivi et la supervision, tels que les commissions pour l'égalité des sexes et les groupes de femmes.
6. La représentation égale des femmes en politique est essentielle pour la paix et la sécurité, l'économie, le développement durable et la justice sociale. Il est primordial de veiller à la parité des sexes, qu'il s'agisse de leur nombre ou de leur influence, pour que les femmes réussissent à modifier l'ordre du jour parlementaire, et chose plus importante encore, une prise de décision inclusive permet d'améliorer les résultats stratégiques. En revanche, les femmes restent manifestement sous-représentées, car le patriarcat est ancré dans les sociétés et les institutions (parlements, gouvernements) et de manière générale. Les progrès réalisés au cours des 30 dernières années, bien que tangibles et importants, ont été trop lents, fragiles et incohérents.
7. Dans 100 pays, la participation des femmes à la vie politique n'est pas garantie, et on estime qu'une fille née aujourd'hui aura 39 ans avant que la parité soit atteinte dans les parlements nationaux du monde entier. Les femmes en politique continuent de se heurter à des obstacles genrés, notamment des stéréotypes profondément ancrés, le harcèlement sexuel, les menaces et la violence, que ce soit en ligne ou hors ligne. Ce sont les hommes qui prennent majoritairement les décisions ; les données de l'UIP et d'ONU Femmes montrent que seuls 28 pays sont dirigés par des femmes et que 102 nations n'ont jamais eu de femme à leur tête. Les femmes ne représentent que 23 % des ministres du gouvernement, et neuf pays ne comptent aucune femme siégeant au Conseil des ministres. Les cadres d'aujourd'hui recommandent une parité hommes-femmes de 50-50 en politique, mais la moyenne mondiale, qui est de 27 % de femmes, est bien en deçà de l'objectif de 30 % fixé il y a 35 ans.
8. Les quotas électoraux sont l'un des principaux facteurs de la parité des sexes, mais ils restent sous-utilisés. Selon ONU Femmes, 93 pays ont imposé des quotas électoraux par la loi au niveau national. Parmi ceux-ci, 73 ont adopté des quotas dans leurs lois électorales, 25 dans leurs lois sur la parité et 17 dans leur constitution. En revanche, seuls 37 % de ces pays se sont fixé des objectifs de participation des femmes supérieurs à 40 %. Pour améliorer l'efficacité des quotas, les parlementaires doivent fixer des objectifs ambitieux, instaurer des règles de classement et de remplacement qui donnent aux femmes une chance d'être en bonne position pour être élues, et recourir à des mécanismes d'application, tels que le non-enregistrement et des sanctions financières pour les partis politiques qui ne s'y conforment pas.

Recommandations à l'intention des parlementaires pour parvenir à l'égalité des sexes :

- a) **Inscrire les droits des femmes dans les constitutions et les cadres législatifs, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et aux autres conventions internationales.** Adopter des plans d'action nationaux et utiliser des pouvoirs budgétaires et des pouvoirs de contrôle sensibles au genre pour les financer et les appliquer.
- b) **Renforcer les cadres normatifs, juridiques et réglementaires afin de stimuler la participation des femmes à la vie politique, notamment par l'adoption de quotas électoraux.** Fixer des quotas cibles ambitieux et obligatoires et les faire respecter. Utiliser des incitations financières et d'autres mesures pour inciter les partis politiques à désigner, financer et soutenir les femmes, notamment dans les circonscriptions où elles sont susceptibles de remporter un siège aux élections.
- c) **Promouvoir la parité des sexes à tous les niveaux et dans toutes les sphères d'influence,** y compris à la maison, au travail, dans la société et aussi bien sur la scène nationale qu'internationale. Veiller à ce qu'au moins 50 % des délégués lors des débats, comme le Forum parlementaire, soient des femmes.
- d) **Fournir aux filles et aux garçons, ainsi qu'aux jeunes, des informations sur l'égalité, les valeurs égalitaires et l'importance de promouvoir le rôle des femmes et des filles** dans le leadership et la prise de décision.
- e) **Promouvoir des politiques et procédures institutionnelles sensibles au genre** afin de permettre aux femmes de participer de manière effective et de jouer un rôle de premier plan, y compris des politiques de tolérance zéro à l'égard du sexisme, du harcèlement et de la violence faite aux femmes, ainsi que des politiques favorables à la famille et des quotas pour les postes de direction.
- f) **Veiller à ce que la participation du public joue un rôle central dans le processus législatif.** Par exemple, la Constitution kényane rend obligatoire la participation du public, ce qui permet d'associer la population à l'action menée et de faire en sorte que le vécu des groupes vulnérables et marginalisés détermine les grandes lignes d'action.
- g) **Créer des commissions parlementaires chargées de l'égalité des sexes et des groupes de femmes afin de promouvoir l'égalité des sexes et de soutenir l'autonomisation des femmes au parlement.** Veiller à ce que ces mécanismes soient dotés de ressources suffisantes et incluent hommes et femmes.
- h) **Répondre aux besoins des femmes et des filles grâce à des programmes et services ciblés.** Par exemple, l'Algérie a créé des centres destinés à apporter une aide aux femmes dans les domaines politique et économique, alors que le Mexique a procédé à la refonte de son code administratif et de son code pénal afin de protéger les droits des adolescents.
- i) **Réexaminer les politiques et les budgets relatifs aux prestations de soins non professionnels.** Les soins non rémunérés incombent souvent aux femmes et les empêchent de participer de manière effective à la vie civique et politique.
- j) **Renforcer la solidarité avec les collègues masculins** qui soutiennent les initiatives visant à promouvoir l'égalité des sexes, car un monde plus égalitaire serait bénéfique pour tous.
- k) **Parler ouvertement et faire preuve de solidarité internationale** face aux discriminations, aux violences et à la réduction au silence des femmes. Appuyer une action visant à ériger l'apartheid fondé sur le genre en crime dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

ODD 3 : Ne laisser personne de côté : le rôle des parlements dans la santé pour tous

9. L'ODD 3 a pour objet de permettre à tous de vivre en bonne santé et de promouvoir le bien-être de tous. La priorité est donnée à des domaines tels que la couverture sanitaire universelle et la santé reproductive, la santé maternelle, la santé néonatale, la santé infantile et la santé des adolescents. On a observé ces dernières années un recul de la mortalité infantile et une amélioration du traitement du VIH, mais les progrès ont été minimes dans des domaines tels que la mortalité maternelle et l'accès aux services de santé. En 2019, les dirigeants mondiaux ont adopté la *Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle*. La même année, les parlements du monde entier ont adopté la résolution de l'UIP *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*. Les deux résolutions démontraient combien il était important d'atteindre l'objectif de la santé pour tous. Pourtant, en 2021, 4,5 milliards de personnes n'avaient pas pleinement accès aux services de santé essentiels.
10. Les inégalités en matière de santé persistent, et les femmes et les filles se heurtent à des obstacles systémiques et doivent faire face à des atteintes croissantes à leur santé sexuelle et reproductive et à leurs droits connexes, qui sont fondamentaux pour la dignité humaine, l'autonomisation, l'égalité des sexes et le développement durable. Chaque dollar des États-Unis d'Amérique investi dans la planification familiale et la santé maternelle génère plus de huit dollars d'USD de retombées économiques. En revanche, l'information et les services relatifs à la santé sexuelle et reproductive sont systématiquement politisés et sous-financés dans les politiques, stratégies et plans de couverture sanitaire universelle. La discrimination et les stéréotypes nuisibles bloquent l'accès aux services essentiels, et les obstacles sont institutionnalisés dans les normes, les lois et les politiques. Les femmes et les filles souffrent et meurent lorsqu'elles sont privées de soins médicaux en raison de politiques et de normes restrictives, et toutes les deux minutes, une femme meurt de causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement.
11. Parmi d'autres sujets de préoccupation majeurs soulevés, figurent notamment la réduction de l'aide, le scepticisme tenace en matière de santé publique, l'hésitation vaccinale, l'isolement croissant et les atteintes à la santé des femmes, autant d'obstacles empêchant de vivre en bonne santé. Il est également nécessaire de proposer des soins plus complexes et de longue durée aux sociétés vieillissantes, de développer les services de santé mentale et de prévention et d'améliorer l'accès aux services de santé pour les populations rurales et autres populations vulnérables, autant d'éléments qui nécessitent une action ciblée.

Recommandations à l'intention des parlementaires pour garantir la santé pour tous :

- a) **Renforcer les effectifs du secteur de la santé.** Le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) estime qu'à l'horizon 2030, il manquera 10 millions de professionnels de santé à l'échelle mondiale. Ce chiffre comprend un million de sages-femmes, qui fournissent 90 % des services essentiels de santé sexuelle et reproductive.
- b) **Prendre les mesures voulues pour assurer la protection financière et intégrer la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes dans la couverture sanitaire universelle.** Les obstacles financiers découragent les gens de se faire soigner. Les parlements doivent donc intégrer un système de protection dans les programmes de santé universelle et la couverture minimale de soins au niveau national. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) élabore actuellement un guide succinct sur l'intégration de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes dans la couverture sanitaire universelle. La République démocratique du Congo, pour prendre un exemple, a intégré la gratuité des soins de santé maternelle dans sa loi portant création de la couverture sanitaire universelle.
- c) **Donner la priorité à l'utilisation des données pour lutter contre les inégalités en matière de santé, veiller à ce que la prestation de services de soins de santé soit fondée sur des données scientifiques et que ces services soient utilisés équitablement.** On a besoin de données complètes, désagrégées et fondées sur les droits

pour comprendre les disparités entre les services de soins de santé et les résultats correspondants et y remédier. Les données doivent permettre de combler les écarts, et non de les aggraver par des algorithmes biaisés et d'autres lacunes. Les parlementaires devraient également nouer des relations avec la communauté scientifique et garantir l'élaboration de politiques fondées sur des données scientifiques.

- d) **Mettre l'accent sur les soins préventifs et reconnaître et renforcer les liens essentiels**, notamment entre l'égalité des sexes et la santé. La prévention revient presque toujours moins chère que le traitement. L'autonomisation des femmes améliore leur santé et celle de leur famille, et privilégier les soins préventifs revient presque toujours moins cher que les traitements. Les parlements doivent veiller à ce que les politiques intersectorielles, notamment celles qui portent sur le changement climatique et l'éducation, favorisent la santé et le bien-être des populations.
- e) **Améliorer la coopération internationale et encourager les organisations multilatérales** à concevoir des solutions coordonnées et transfrontières pour résoudre les problèmes qui ont une incidence sur la santé et le bien-être des populations, notamment la toxicomanie, la violence fondée sur le genre et la traite des êtres humains. Financer et soutenir des partenaires et des organisations comme le FNUAP, l'OMS et ONU Femmes.
- f) **Briser les tabous grâce à l'éducation, aux campagnes de sensibilisation, aux services, aux lois et politiques**. En République démocratique du Congo, par exemple, les jeunes femmes enceintes ne peuvent être exclues de l'école. En Roumanie, une campagne de sensibilisation vise à réduire les grossesses précoces et, en Autriche, l'État finance des programmes d'éducation sexuelle en subventionnant des lignes d'assistance téléphonique pour les jeunes et lutte contre la précarité menstruelle en fournissant des produits gratuits.
- g) **Investir dans les services aux populations vulnérables**, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes qui vivent en milieu rural. Par exemple, la Grèce passe d'un modèle de soins hospitaliers à un modèle de soins de proximité axé sur les soins primaires et de longue durée afin de répondre aux besoins d'une société vieillissante.

Séance de clôture

12. **M. Martin Chungong**, Secrétaire général de l'UIP, a déclaré que le Forum avait confirmé que les progrès accomplis dans la réalisation des ODD 3 et 5 étaient insuffisants à l'échelle mondiale. Certains pays avaient progressé en inscrivant les droits des femmes dans leur constitution, leur législation et leurs politiques, mais nous devons approfondir la question pour mettre fin à la discrimination et assurer l'égalité femmes-hommes et la parité des sexes. Les parlementaires ont été encouragés à collaborer, à suivre les meilleures pratiques et à ratifier des documents, tels que l'Accord de l'OMS sur les pandémies en vue de renforcer la prévention des pandémies, la préparation et la conduite des interventions en cas de pandémie. La mise en place de commissions chargées de l'égalité des sexes, de groupes de femmes et d'organes similaires revêtait de l'importance aux yeux des parlements, car cela leur permettrait de demander des comptes à leur gouvernement et les aiderait à dynamiser les progrès dans la réalisation des ODD. Les parlementaires doivent faire preuve de volonté politique pour accélérer les ODD, promouvoir plus énergiquement leur mise en œuvre et améliorer l'application des lois et politiques déjà en place afin de garantir l'égalité des sexes et permettre à tous de vivre en bonne santé.

Liste des orateurs

Séance d'ouverture

- Dr Tulia Ackson, Présidente de l'UIP

Séance I : ODD 5 : Le rôle des parlements dans la progression de l'égalité des sexes

- Modératrice : Mme Paddy Torsney, Cheffe du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York
- Mme Gabriela Morawska-Stanecka, Vice-Présidente de l'UIP, membre du Sénat de la Pologne
- M. Mohamed Sabbari, Premier Vice-Président de la Chambre des représentants du Maroc
- Mme Fatuma Dullo, membre du Sénat du Kenya, membre de l'Association parlementaire des femmes du Kenya (KEWOPA)
- Mme Julie Ballington, Conseillère sur les questions de participation à la vie politique, section de la gouvernance et du leadership, ONU Femmes

Séance II : ODD 3 : Ne laisser personne de côté : le rôle des parlements dans la santé pour tous

- Modératrice : Mme Farida Ilimi, membre de l'Assemblée populaire nationale d'Algérie, membre du Comité sur la santé de l'UIP
- Mme Petra Bayr, membre du Conseil national autrichien
- M. John Banza Lunda, membre de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo
- Mme Soyoltuya Bayaraa, Directrice adjointe, Division des programmes, FNUAP

Séance de clôture

- M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP